

#Structures de la branche du sport

**(re)Découvrez les dispositifs et l'offre de
services de l'Afdas
pour une politique formation responsable !**

L'Afdas, c'est...



Un Opérateur de compétences engagé pour « faire savoir, faire comprendre et faire agir »...

31 branches

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement.

6 missions régaliennes

1. Anticiper les évolutions en matière d'emploi.
2. Identifier les besoins en compétences.
3. Développer l'accès à la formation.
4. Promouvoir l'alternance.
5. Apporter un appui technique aux branches.
6. Accompagner les projets d'adaptation à la transition écologique.

24 implantations territoriales dont

12 délégations régionales
100% de nos collaborateurs en délégation sont centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers

+72 000

DONT **94%** DE
TPE-PME QUI
EMPLOIENT MOINS
DE 50 SALARIÉS

Une singularité : L'accompagnement de publics spécifiques

- Les artistes-auteurs
- Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel
- Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne
- Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau
- Les saisonniers

L'Afdas, apporteur de services et de solutions

Une offre de services en 5 piliers



Recruter vos
futurs salariés et
alternants



Développer les
compétences de
vos collaborateurs



Financer et
assurer le suivi
des actions de
formation

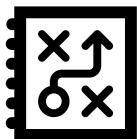


Mettre en œuvre
un projet RH sur-
mesure



Impulser une
démarche
responsable dans
votre entreprise

pour faire de la formation, un **investissement durable** au service de :



Votre stratégie



Vos talents



Votre développement

#Structures de la branche du sport



**Développer les
compétences de
vos collaborateurs**

À vos côtés pour...

Développer les compétences de vos collaborateurs

Le plan de développement des compétences

Les dispositifs à mobiliser dans une logique de complémentarité



1 Plan de développement des compétences moins de 50 salariés*

2 Les subventions FNE 2023

3 Reconversion ou Promotion par alternance

4 Plan conventionnel*



Actions individuelles

Actions collectives

Dirigeants bénévoles

Catalogue Sport

Appui-Conseil Carrière

Le plan de développement des compétences



Plan de développement des compétences moins de 50 salariés*

1

Coûts pédagogiques et Frais annexes

(formation +50 km)

Transport : 0,529 euros / km

Repas et hébergement : 20 x MG (= 82€)

1AR par module dans la limite d'1 AR par période de 30 jours

Taille de l'entreprise (SIREN)	Légal
Moins de 11 salariés	1 400 €
De 11 à 49 salariés	2 100 €

Le plan de développement des compétences



2

Le FNE Formation

Accompagner les transitions et les grands événements sportifs

Entreprises

Salariés

Formations

Financement

Application du RGEC Régime Général d'Exemption par Catégorie



Toute entité exerçant une activité économique peut solliciter une aide FNE Formation

Petite entreprise

Entreprise ou Groupe
< 50 salariés
et dont le CA
ou total bilan < 10 M€

Moyenne entreprise

Entreprise ou Groupe
< 250 salariés et dont le
CA < 50 M€
ou total bilan < 43 M€

Grande entreprise

Entreprise ou Groupe
n'entrant pas dans les 2
catégories ci-contre



L'effectif, le CA et le bilan s'apprécient au niveau du SIREN ou au niveau du groupe, le cas échéant.

Entreprises

Salariés

Formations

Financement



Tous les salariés *quel que soit leur catégorie socio-professionnelle ou leur niveau de diplôme*

À l'exception des

- salariés en contrat d'apprentissage & en contrat de professionnalisation
- salariés concernés par un PSE ou une rupture conventionnelle



Obligation de l'employeur

maintenir les salariés formés dans l'emploi pendant la durée du parcours de formation

Entreprises

Salariés

Formations

Financement



- ⇒ Les formations visant à développer les compétences et à renforcer l'employabilité des salariés (dont titres RNCP, diplômes d'Etat, CQP...)
- ⇒ Les actions d'adaptation à l'exception des formations relevant de l'obligation de formation générale à la sécurité incombant à l'employeur (Art L4121-1 L 4121-2)
- ⇒ Les bilans de compétences
- ⇒ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)

**Toute modalité
pédagogique**

(présentiel, distanciel, mixte,
AFEST)

Formations externes

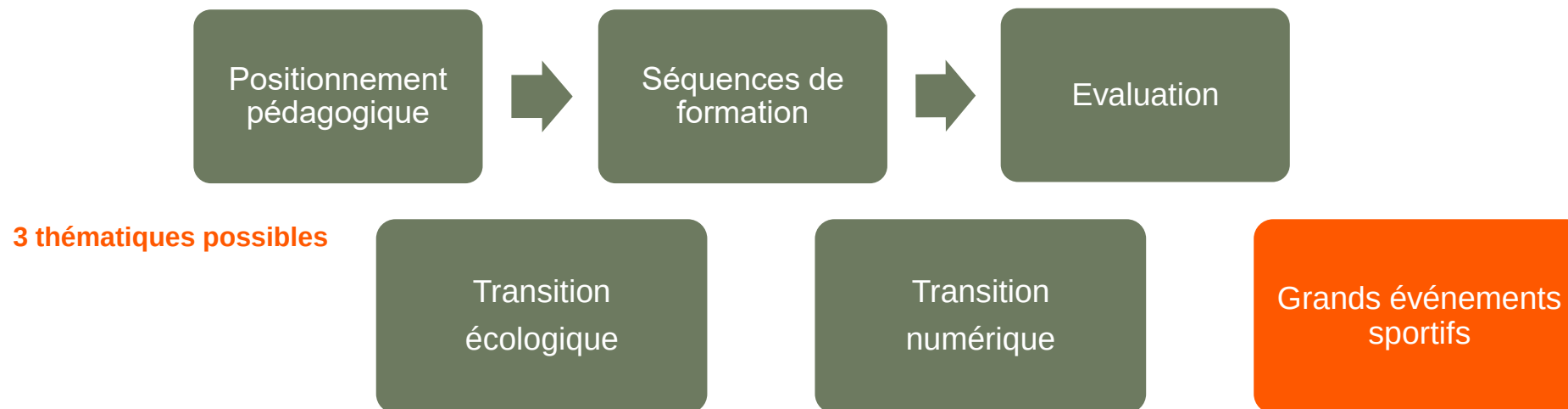
avec un organisme certifié
Qualiopi

Formations internes



Engagement du parcours
avant le 31 décembre 2023

⚠ Les formations doivent s'inscrire dans un **parcours de formation** structuré d'une **durée maximale de 12 mois**



Entreprises

Salariés

Formations

Financement



Grands événements



Répondre aux besoins liés à l'organisation de la Coupe du monde de Rugby 2023 ou des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Zoom sur

Développement de la pratique sportive



**Anticipation de l'impact des grands événements
sur le développement de la pratique sportive**

Développement des activités sportives

Diversification de l'activité sportive

Accueil des publics

Encadrement de la pratique sportive

Inclusion et insertion par le sport

Promotion, marketing et commercialisation des activités sportives

Gestion et management d'une équipe et d'une structure sportive, ...

Toutes disciplines

**Toutes formes de
pratiques sportives**

**Tous types de
structures sportives**

Entreprises

Salariés

Formations

Financement



Prise en charge de **100%** des coûts pédagogiques

Application du **RGEC** Régime
Général d'Exemption par Catégorie

FNE Formation 2023

Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
70 %	60 %	50 %



Complément

Fonds conventionnels **et / ou** Versement volontaire

Aide maximale de 3 M€ par projet



Cofinancement du FNE Formation 2023 sans plafond par structure

40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h

12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5

18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

3 étapes seulement



*Demande de subvention
FNE Formation
avant le début du parcours*

1

Vérifiez l'éligibilité de votre
projet et de vos salariés

2

Identifiez la catégorie d'entreprise
dans laquelle vous vous situez

3

Saisissez votre demande de prise en
charge sur le portail adhérent MyA

Zoom sur...

3

Saisissez votre demande de prise en charge sur le [portail adhérent MyA](#)

- Indiquez « **FNE** » devant le libellé du parcours
- Choisissez l'une des 3 priorités dans la rubrique « **catégorie FNE** »
 - Transition écologique
 - Transition numérique
 - Grands événements sportifs
- Ajoutez les pièces justificatives
 - ☑ Le **programme de formation**
 - ☑ Le **devis**
 - ☑ La **demande de subvention FNE Formation 2023**

Nouveau ! Demande de subvention simplifiée

de de anti n fiée

plifiée

afbas
AGENCE AFBA FORMATION

piéter afin d'assurer une prise en compte rapide de votre demande.
e parcours pour lequel vous avez le devis et le programme.
e, dans le cas contraire, nous ne pourrions pas administrer votre dossier.

Le candidat(e), avant toute réponse,

doit compléter et retourner ce formulaire.

Le candidat(e) doit retourner ce formulaire à :

AFBAS - 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou à l'adresse électronique : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

ou par fax : 01 41 39 50 50

ou par courriel : afbas@afbas.fr

ou par téléphone : 01 41 39 50 50

ou par télécopie : 01 41 39 50 51

ou par courrier : 10 rue de la République - 92100 Nanterre

ou par e-mail : afbas@afbas.fr

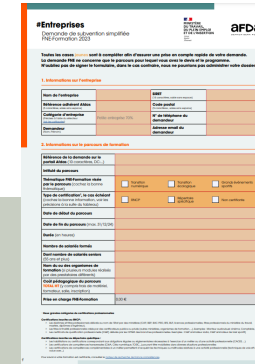
ou par fax : 01 41 39 50 50

Zoom sur...

3

Complétez la demande de subvention FNE Formation 2023

- Page 3



- ☐ **Développement des compétences en lien avec la promotion des Grands Événements Sportifs et la couverture médiatique de la Coupe du Monde de Rugby**
Techniques de l'audiovisuel pour la captation et la diffusion, du journalisme (commenter et informer) et de la publicité pour des projets liés aux GES ...
- ☒ **Anticipation de l'impact de la Coupe du monde de Rugby 2023 et des JOP 2024 sur le développement de la pratique sportive**
Développement des activités sportives, diversification de l'activité sportive, accueil des publics, encadrement de la pratique sportive, promotion, marketing et commercialisation des activités sportives, gestion et management d'une équipe et d'une structure sportive...
- ☐ **Autre**
Précisez :

Zoom sur...

Complétez la demande de subvention FNE Formation 2023

[illegible]

- Page 4

Précisez le contexte dans lequel vous mettez en place le parcours de formation et les enjeux auxquels vous êtes confrontés en lien avec la thématique dans laquelle s'inscrit votre projet (transition numérique, transition écologique ou grands événements sportifs)

Former l'un de nos éducateurs sportifs pour qu'il obtienne une certification de niveau supérieur et garantir une pratique sportive sécurisée et encadrée par des éducateurs diplômés et certifiés aux pratiquants afin d'anticiper la retombée des Jeux Olympiques et Paralympiques et l'engouement pour le sport.

Décrivez les effets attendus du parcours de formation : quelles compétences vous cherchez à acquérir pour quels bénéfices pour votre structure ?

Compétences liées à l'encadrement de la pratique sportive pour accueillir les nouveaux pratiquants.

Toutes les infos utiles en 1 clic !



Page web dédiée



The screenshot shows the afdas website with a navigation bar at the top. The main heading is '#Transitions, Grands Evénements Sportifs : FNE-Formation 2023'. Below this, the text 'Formez pour cultiver et préserver votre capital compétences !' is displayed. A list of bullet points follows, detailing the benefits and support provided by afdas. A sidebar on the right lists various tools and documents available for download.

#Transitions, Grands Evénements Sportifs : FNE-Formation 2023

Formez pour cultiver et préserver votre capital compétences !

- Vous êtes une entreprise qui souhaite :
 - Tirer le meilleur parti des outils numériques ?
 - Construire des méthodes de travail innovantes et modernes à travers le digital ?
 - Développer des pratiques écoresponsables ?
- Vous êtes une entreprise impactée directement ou indirectement dans l'activité par la Coupe du monde de rugby 2023 ou par les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ?

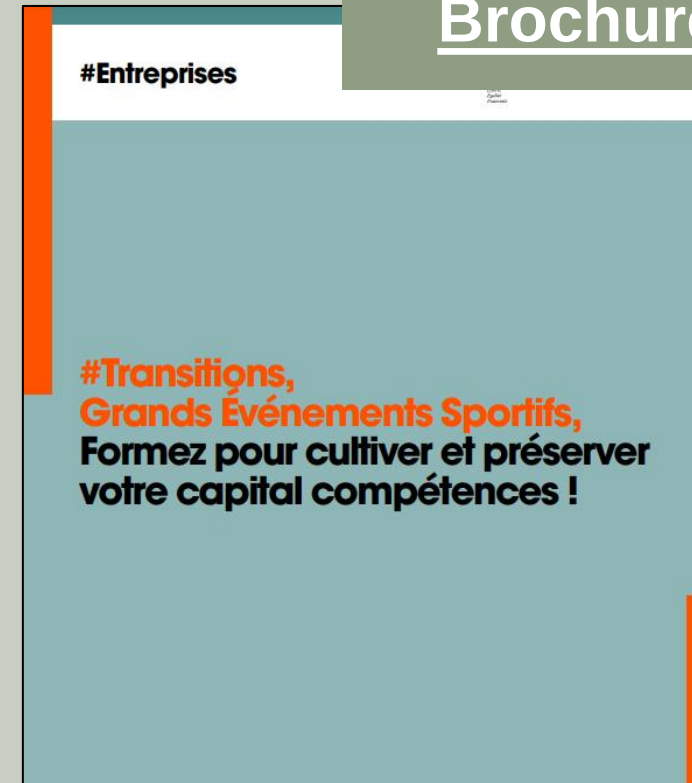
Une réponse adaptée à vos besoins :

- Un accompagnement : un conseiller Afdas vous accompagne dans votre projet formation
- Un financement : votre projet de formation peut bénéficier d'un cofinancement jusqu'à 70% des coûts pédagogiques
- Un suivi : un suivi en temps réel de votre demande de prise en charge via votre [espace adhérent MyA2](#)

3 étapes seulement pour bénéficier du FNE-Formation 2023

Votre boîte à outils
Plaquette FNE-FormationPDF - 194 Ko
Demande simplifiée FNE-Formation
Instruction DGEFP FNE du 21 avril 2022PDF - 2,98 Mo
Règlement général d'exemption par catégorie
Modèle de certificat de réalisation des formations en présentiel
Modèle de certificat de réalisation des formations FOAD ou multimodales

Brochure FNE



The brochure cover features a teal background with a white header containing the text '#Entreprises'. The main title is '#Transitions, Grands Événements Sportifs, Formez pour cultiver et préserver votre capital compétences !'.

#Entreprises

**#Transitions,
Grands Événements Sportifs,
Formez pour cultiver et préserver
votre capital compétences !**



Tutoriels

Le plan de développement des compétences



La ProA, Reconversion ou Promotion par alternance

3

[Consultez votre page web dédiée](#)

Qu'est ce que c'est ?

Dispositif de reconversion ou de promotion

Visant l'obtention d'une des certifications enregistrées à l'Annexe II du Code du Sport

Pour qui ?

Salariés en CDI (y compris CUI à durée indéterminée)

Sportifs et entraîneurs professionnels en CDD
Code du Sport

Salariés en activité partielle

Et dont la qualification est inférieure au grade de licence (< Bac+3)

Modalités

Avenant au contrat de travail

Durée de la ProA : entre 6 et 24 mois (36 mois pour public nouvelle chance)

Durée de la formation : entre 15 % et 60 % de la durée totale de la ProA, sans être inférieure à 150 heures

Financement

Coût pédagogique entre 13 et 18 € / h

Frais annexes selon les barèmes Afdas

Dans la limite d'un plafond de 3 000 € sur les fonds de l'alternance

Complément sur fonds conventionnels

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



4

Plan conventionnel*



Actions
individuelles

Actions
collectives

Dirigeants
bénévoles

Catalogue
Sport

Appui-Conseil
Carrière

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions
individuelles

Salariés

!! La prise en charge des frais annexes s'effectue uniquement sur le plan des compétences des moins de 50 salariés

Prise en charge* des coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport

40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h

12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5

18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

En cofinancement du FNE Formation 2023 sans plafond par structure

OU

dans la limite d'un plafond individuel par structure

500 % de la contribution nette sans être inférieur à 4 000 € ou 8 500 € si le parcours est certifiant (RNCP) pour les actions non éligibles au FNE Formation 2023

**dans la limite des fonds disponibles*

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions individuelles

Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

Prise en charge des coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport

- 40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h
- 12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5
- 18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6

**dans la limite des fonds disponibles*

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions collectives

Demande de formation collective

formulée par une tête de réseau adhérente à destination de plusieurs structures adhérentes

- 15 sessions maximum par tête de réseau
- 6 à 25 stagiaires maximum par action
- 2 entreprises minimum par action
- Formation maximum 15 j
- Certification RNCP exclue
- Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

En dehors des plafonds individuels

- Coûts pédagogiques selon le barème journalier
260 € / heure
+ 400 € / jour en cas de location de salle
- Frais annexes selon le barème conventionnel sport actions collectives
 - Nuit (avec repas du soir) : 80,20 €
 - Repas sans nuitée : 15€
 - Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)
 - Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€
- Les frais annexes sont portés par la tête de réseau uniquement.

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Actions collectives

En amont de l'action

Prendre contact avec son référent régional branche sport

- La TDR effectue **une demande sans stagiaire pour réserver les fonds** et la compléter **dans les 2 semaines avant la date de fin de formation**
- **La TDR** doit bien se munir des informations stagiaires pour effectuer la saisie :
 - N° de sécu
 - Adresse
 - mail du stagiaire
 - Nationalité
 - Date de naissance
 - Ville de naissance
 - Pays de naissance
 - Niveau de formation
 - RQTH
 - libellé du poste occupé
 - CSP
 - **SIRET Entreprise d'origine** si stagiaire non salarié du porteur



Ne pas oublier les informations liées aux frais annexes

- **Les frais annexes sont portés uniquement par la tête de réseau**
- La tête de réseau doit procéder à ses demandes de prise en charge **avant le début de la formation** pour être certain d'obtenir **un accord**

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel



Catalogue
Sport

Une offre adaptée au développement des structures

22 formations sur 11 thématiques

Une modalité **100% distancielle** pour plus de souplesse et d'agilité

Une **inscription facilitée** : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous !

Une **prise en charge à 100%** pour les salariés et les dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu) pour une action en lien avec leur mandat

Nouveau
catalogue

En dehors des plafonds individuels

Catalogue Sport

Gestion de projet dans le secteur sportif	1. Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) ✓ 2. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1) ✓ 3. Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 2) ✓
Ressources financières de la structure	1. Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) ✓ 2. Accueillir et fidéliser les adhérents.tes de sa structure ✓
Évènementiel sportif	1. Promouvoir son évènement sportif ✓ 2. Manager un évènement sportif ✓ 3. Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif ✓
Développement de l'offre sportive	1. Faire évoluer son offre sportive ✓
Communication	1. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) ✓ 2. Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗ 3. Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs.ses professionnel.les) ✗
Management	1. Manager son équipe de joueurs.ses professionnels.les ✗ 2. Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés ✓
Media training	1. Gérer le media training (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗
Lutte contre la discrimination et les violences	1. Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations ✓ 2. Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité ✓
Utilisation de la vidéo dans le sport	1. Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS) ✗ 2. Réaliser un tutoriel vidéo (initiation) ✗
Nutrition	1. Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs ✗
Préparation mentale	1. Réussir sa préparation mentale (sportifs.ves pro) ✗ 2. Réussir sa préparation mentale (entraîneurs.sespro) ✗



 **Eligible**
Dirigeants Bénévoles

 **Non éligible**
Dirigeants Bénévoles

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel

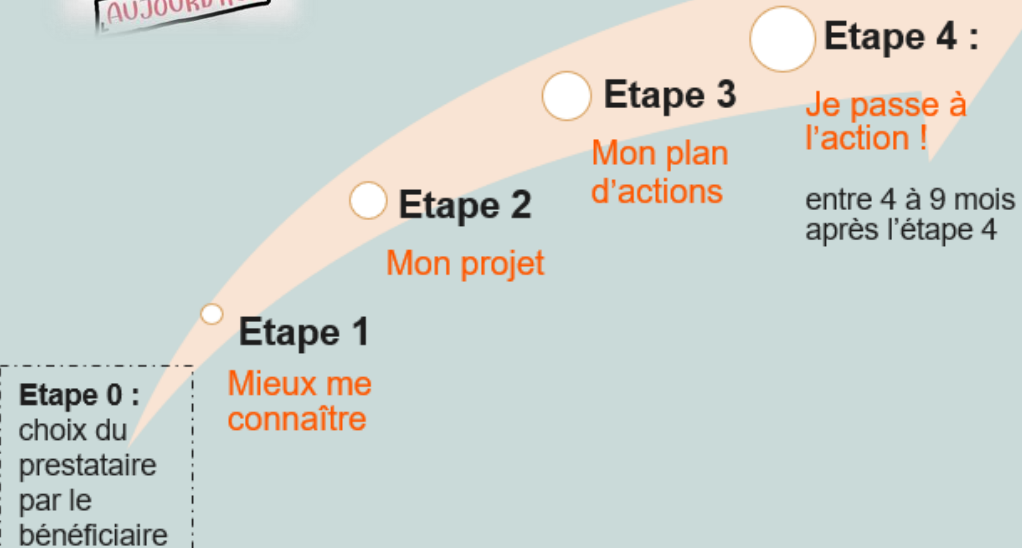


Appui-
Conseil
Carrière

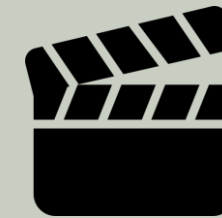


**Accompagnement externe
20 heures sur 12 mois max**

À distance et ou en présentiel



**Sportifs professionnels
Entraîneurs professionnels**



**L'appui conseil
carrière en vidéo**

**Vous êtes intéressé par cet
accompagnement ?**

Consultez notre page web dédiée !

Le plan de développement des compétences

Focus sur le plan conventionnel

Appui- Conseil Carrière



Sportifs professionnels Entraîneurs professionnels

- **Sportif professionnel**

- qui ont 23 ans minimum
- qui justifie de 2 ans d'ancienneté minimum
- qui sont salariés d'un club au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

ou

- qui ont été salariés dans les 6 derniers mois au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

- **Entraîneur professionnel**

- sans condition d'âge et d'ancienneté
- qui sont salariés d'un club au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

ou

- qui ont été salariés dans les 6 derniers mois au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

#Structures de la branche du sport



**Recruter vos
futurs salariés et
alternants**

À vos côtés pour...

Recruter vos futurs salariés et alternants

Recruter vos futurs salariés et alternants

Contrat de professionnalisation / d'apprentissage

les dispositifs à mobiliser pour l'accès à la certification des CDD !



Aux idées reçues

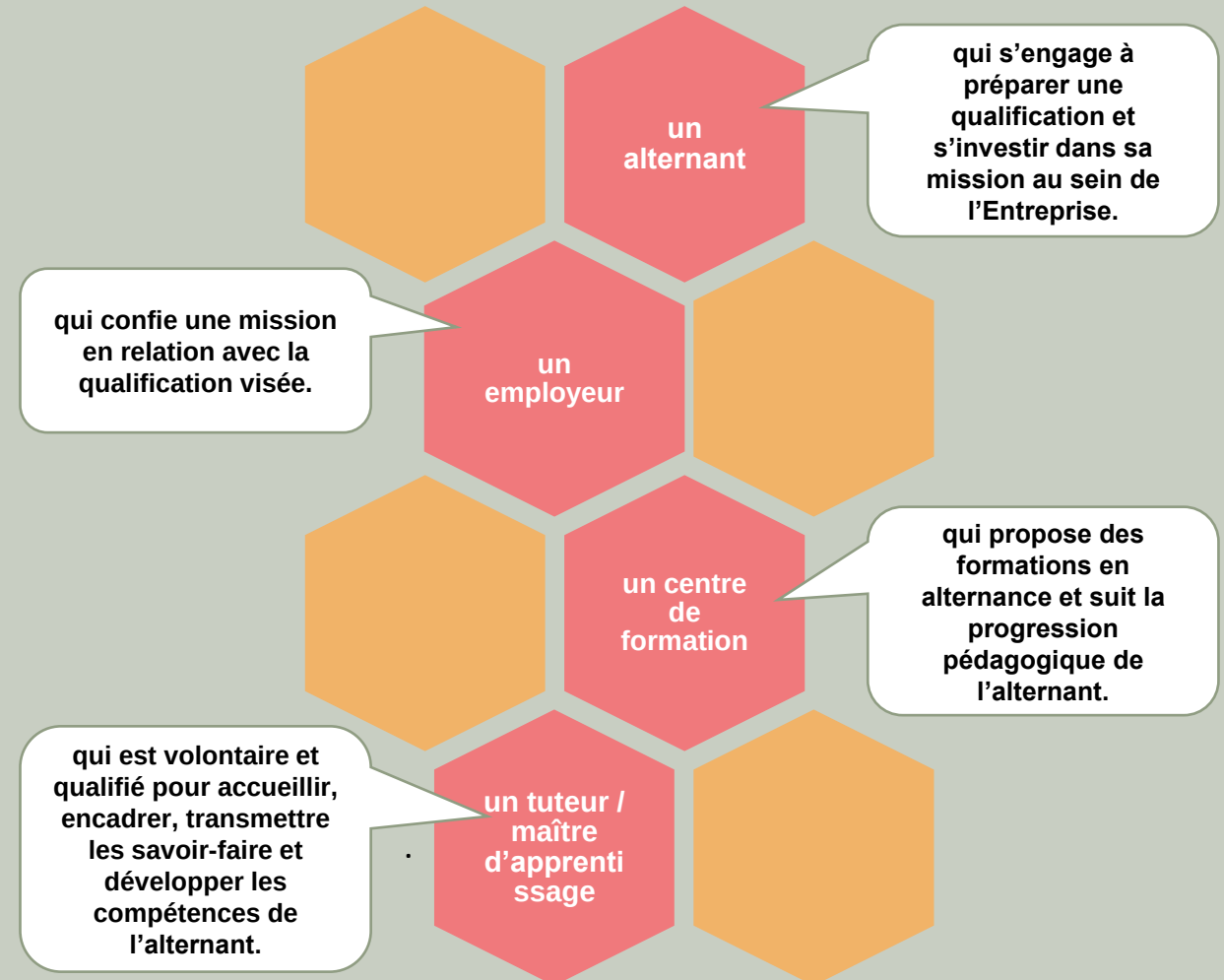
L'alternance, ce n'est pas :

- Que le contrat d'apprentissage
- Que pour **les jeunes**
- Que pour les diplômés
- Que pour les bas niveaux de qualification
- Que de septembre à juin
- **Limitée en nombre de contrats** en alternance dans une Entreprise



L'alternance, c'est possible pour :

- Les CQP
- Les TPE ou l'embauche d'un 1^{er} salarié
- Les activités avec une forte saisonnalité
- La formation interne pour former votre salarié au métier tel qu'il est exercé dans l'Entreprise



Recruter vos futurs salariés et alternants

Faites le bon choix !



Quel objectif ?

Favoriser l'intégration ou l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, afin **d'acquérir une qualification professionnelle.**

Donner à des travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'**un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.**

**Le contrat de
professionnalisation**

**Le contrat
d'apprentissage**

**Diplôme d'Etat
Titre RNCP
CQP**
Qualification reconnue
dans la CCN
Bloc de compétences

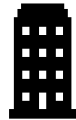
**Diplôme d'Etat
Titre RNCP**

Recruter vos futurs salariés et alternants

Tout savoir sur le contrat de professionnalisation !



Les Intégrales
Les Essentiels



- Employeurs de tout statut, y compris les primo employeurs
- Jeunes de moins de 26 ans ou demandeurs d'emploi de 26 ans et plus



- Contrat de 6 mois minimum, 15% du temps en formation minimum de 150 heures
- 12 mois maximum, 24 mois si qualif visée de niveau supérieur
- 25% du temps en formation, ou plus pour CQP / titre RNCP
- Salaire minimum de 70 ou 80% du SMIC pour moins de 26 ans
- Salaire minimum de 85% du SMC sans être inférieur au SMIC pour 26 ans et plus



- Prise en charge des coûts pédagogiques selon barème horaire Afdas
- Prise en charge des frais annexes selon barème Afdas
- Aide à la fonction tutorale de 100 € par mois x 10 mois pour les moins de 11 salariés
- Aide à l'embauche ASP de **6000 €** maximum pour l'embauche d'un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus (pour 1 an de contrat à temps plein)

Vos Informations

Secteur :

Tranche d'effectif : - de 11 11 à 249 250 et plus

CIEQ : Oui Non

Localisation : France métropolitaine

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Coût : 0000 €	Coût : 0000 €
Dette à charge : 0000 €	Dette à charge : 0000 €

Calculer le coût de votre alternant

Résultats à titre indicatif, sans valeur contractuelle

Calculez le coût de
vos recrutements en
alternance

Recruter vos futurs salariés et alternants

Exemple d'un comparatif Contrat de Professionnalisation vs CDD classique



- Jeune de moins de 26 ans
- CQP de 154 heures
- 12 € / h
- Contrat de 9 mois de sept à juin
- Rémunération groupe 3

Groupe 3 au 01/07/2023	
24 h et +	12,52
plus de 10 et moins de 24 h	12,77
jusqu'à 10h	13,14

CDD 12 h / semaine

- Financement formation sur PDC 1 848 €
- Coût salaire = 5 976,49 € hors charges & prime de précarité
- Coût par heure de travail = 12,77
- Temps de travail en club = 312 h

Contrat de Professionnalisation 18 h / semaine

- Financement formation sur CPRO 1 848 €
- Aide embauche 2 314,29 €
- Allocation Fonction Tutorale 900 €
- Coût salaire = 5 750,45 € hors charges
- Coût par heure de travail = 8,23
- Temps de travail en club = 545 h

Contrat de Professionnalisation 24 h / semaine

- Financement formation sur CPRO 1 848 €
- Aide embauche 3 085,71 €
- Allocation Fonction Tutorale 900 €
- Coût salaire 6 858,86 € hors charges
- Coût par heure de travail = 8,41
- Temps de travail en club = 778 h

#Structures de la branche du sport



**Financer et
assurer le suivi
des actions de
formation**

À vos côtés pour...

Financer et gérer vos actions de formation

Financer et gérer votre projet



Un besoin ? Un accompagnement **sur-mesure** !

Optimiser votre budget
formation



**L'ingénierie financière :
conseil en financements**

Disposer d'un suivi en temps
réel de vos dossiers



**Votre espace adhérent
MyA**

Déléguer le traitement de
vos dossiers



**La gestion
administrative facilitée**

Important !

Déposez vos demandes avant
le début de la formation

#Structures de la branche du sport



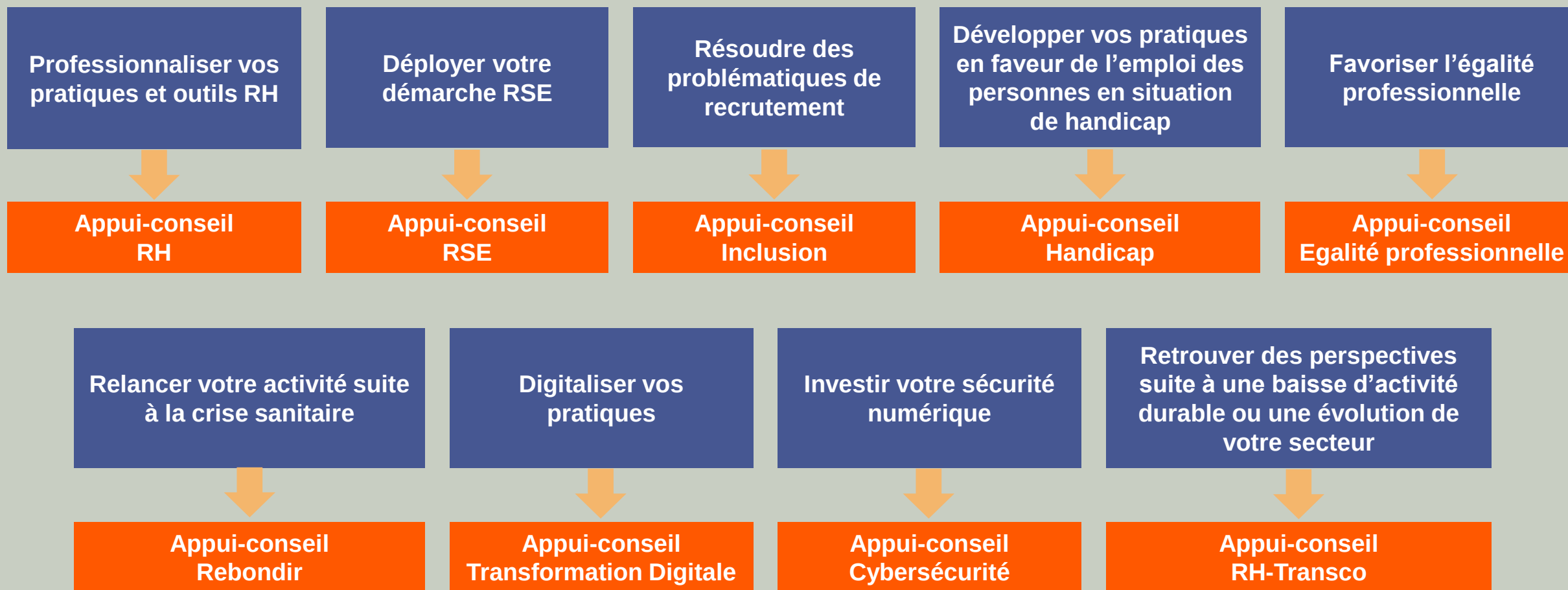
**Mettre en œuvre
un projet RH sur-
mesure**

À vos côtés pour...

Mettre en œuvre votre projet RH sur-mesure

Mettre en œuvre votre projet RH sur-mesure

Les appuis-conseils



Les appui-conseil, une prestation en 4 phases



Phase 1

Le pré-diagnostic

Le consultant découvre votre entreprise, son contexte, vos besoins et principaux enjeux sur le sujet. Il cadre votre problématique et identifie les objectifs de l'accompagnement.

Phase 2

Le diagnostic et la construction du plan d'actions

Le consultant effectue l'état des lieux technique, organisationnel et humain. Vous élaborez un plan d'actions pour initier ou renforcer votre démarche.

Phase 3

L'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions

Le consultant vous aide à mettre en place les solutions et outils identifiés et adaptés à vos besoins et initier votre démarche

Phase 4

Le suivi du plan d'actions

Le consultant effectue un bilan avec vous pour évaluer les actions mises en œuvre (3 à 6 mois après la validation du plan d'actions).

#Structures de la branche du sport



**Impulser une
démarche
responsable dans
votre entreprise**

**Impulser une démarche responsable dans
votre entreprise**

Impulsez une démarche responsable dans votre entreprise



Développer l'accessibilité de vos postes et maintenir les travailleurs en situation de handicap

Offre Agir en faveur du handicap

Promouvoir la mixité, déconstruire les stéréotypes de genre

Offre Agir en faveur de l'égalité professionnelle

Favoriser un environnement de travail sécurisé et sûr pour vos salariés

Offre Agir en faveur de la lutte contre les VHSS*

Développer votre activité de façon durable et écologique

Offre Agir en faveur de la transition écologique

Recruter autrement et mieux pour créer le monde du travail de demain

Agir en faveur de l'inclusion

Développer les bonnes pratiques relatives à la sécurité numérique

Agir prévenir les cybermenaces

Une offre en 3 axes pour répondre à vos besoins



Sensibiliser

Prendre conscience des risques et des enjeux pour votre entreprise mais aussi pour créer l'appétence pour la formation.



Une bibliothèque de ressources et outils en libre-accès et 100% digitalisée.

Former

Professionaliser l'ensemble des salariés et plus particulièrement vos managers et vos équipes RH aux bonnes pratiques via des méthodes et outils d'experts.



Des formations ciblées et animées par des prestataires experts et présent sur tout le territoire.

Accompagner

Diagnostiquer l'existant au sein de votre entreprise, et vous doter d'un plan d'action responsable et durable.



Des prestations d'accompagnement sur-mesure proposées par des cabinets experts en stratégie RH.

Restons connectés



Une question ? Besoin d'être accompagnés ?



Contactez-nous depuis votre espace adhérent
MyA rubrique « demande de contact »



Appelez-nous au 01 44 78 39 39
du lundi au vendredi de 9h à 17h en continu



Disponible : Tutoriel pour compléter la demande de subvention simplifiée FNE